

## PROCÈS DE LA REINE

Le jour où la reine parut devant ses juges pour la première fois, elle eut la douleur de s'entendre accuser de crimes infâmes par l'immoral Hébert dont les paroles soulevèrent l'indignation générale. Robespierre n'assistait pas à la séance, il était chez Venua avec Barrère et Saint-Just. Les calomnies d'Hébert soulevèrent la colère du fougueux tribunal, qui s'écria : "L'imbécile d'Hébert ! Ce n'est pas assez qu'il en fasse une Messaline, il faut encore qu'il en fasse une Agrippine et qu'il lui fournisse à son dernier moment ce triomphe d'intérêt public !"

Le lendemain de cette fatale journée, Marie-Antoinette reçut la visite de M. de Firmont. Il la trouva à table : — "Je dois bientôt descendre dans l'arène, dit-elle, il me faut prendre des forces pour le combat, ayant à faire à des lutteurs aussi forts qu'adroits."

De temps en temps, la reine suspendait la conversation pour donner ses soins à *Fédelta*. On sait, qu'après la mort de Louis XVI, on avait permis au Dauphin de conserver un chien du nom de *Fédelta* ; en même temps que l'intéressant animal faisait la joie des enfants, il ne contribuait pas peu aux distractions de la mère ; lors de la séparation de Marie-Antoinette et de son fils, *Fédelta* suivit sa maîtresse à la conciergerie et partagea avec elle les douleurs de sa captivité.

Le 14 octobre, la reine fut de nouveau conduite au tribunal. Quel tribunal ! Quelle séance ! "Qu'on se figure, dit un historien du temps, une vaste salle dont les murailles sont entièrement recouvertes d'une tenture bleue, sur laquelle ont été brodés des trophées révolutionnaires. Une balustrade de fer sépare en deux parties ce sinistre prétoire ; l'une est réservée aux magistrats, l'autre au public. Sur une estrade élevée de deux mètres, siègent cinq personnages aux cheveux noirs et plats, au teint blême, au regard sinistre. — Leurs discours sont décousus, et leurs gestes convulsifs. On dirait à les voir, que la soif du sang les dévore. Vêtus d'un long manteau noir, coiffés d'une toque surmontée d'un panache, ils portent sur leur poitrine la cocarde rouge, hideux symbole d'une liberté violée !!!

Sur deux banquettes parallèles, siègent les jurés, hommes pour la plupart sans instruction, ignorants, crédules, et faciles à tromper, ce sont les aveugles instruments des projets régicides !!!

Le président Hermann, homme d'un âge avancé, vieilli dans les sphères homicides, l'âme noircie de crimes, cœur sans pudeur et sans remords, inaccessible à la pitié, et qui, des guichets de l'abbaye où il se signala à la fameuse journée de septembre, s'éleva par son audace aux plus hautes fonctions de la magistrature révolutionnaire.

A la droite de ce chef ambitieux se tiennent un secrétaire et un greffier.

Dans ce hideux sanctuaire, où se rendent les arrêts les plus iniques, se confondent ces individus de tout âge, de toute opinion, de tout sexe, de toutes religions. Le notaire a pris place à côté du savetier ; le marquis coudoie son fermier, le juif coudoie le catholique et le vieillard l'enfant. C'est là que paraîtront un jour Chapellier, Gramont, Philippeau et l'anthropophage Hébert.

L'audition des témoins se présente sous un aspect quasi sérieux, quasi comique par la variété des individus dont nous allons citer les principaux noms : D'abord, c'est Bailly, qui du fauteuil académique passa à la chaise curule de la mairie d'où il sortit pour monter à l'échafaud ; l'énergumène Hébert qui, par ses crimes mérita les éloges pompeux de ses criminels collègues ; Manuel, calomnié et assassiné pour avoir refusé d'afficher publiquement ses opinions politiques, il porta sa tête couronnée de lauriers sous le fatal couteau ; Valazé, qui vécut comme Aristide et mourut comme Caton ; Michonis et quelques autres municipaux, dont la témérité causa leur perte ; Simon le cannibale, qui savait allier la férocité au plus stupide ridicule ; le célèbre Lecointre dont la tête exaltée faillit perdre la France, en traînant aux pieds d'une justice intempestive, quelques-uns des despotes renversés ; enfin, le comte et le marquis

de la Tour-du-Pin, qui payèrent de leur tête leur fidélité à la reine.

Après l'audition des témoins le président Hermann, résuma les conclusions et adressa à la reine quelques questions auxquelles l'infortunée répondit avec autant de calme que de précision :

"Tronçon-Ducoudrai et Chauveau-Lagarde, avocats distingués et de rare talent, parlèrent avec éloquence, et comme autrefois Cicéron, ils n'eurent pas manqué de désarmer César s'ils avaient eu à éclairer des juges consciencieux.

Mais il est permis de demander ce que pouvaient espérer ces hommes éloquents, des cœurs de bronze, pour lesquels le crime était non seulement une nécessité mais encore une passion ?

Le réquisitoire entendu, le Président se leva et prononça la peine de mort ! En entendant cet arrêt, la foule fit entendre un murmure prolongé.

Ramenée à la Conciergerie, Marie-Antoinette écrivit à madame Elisabeth la lettre suivante :

Ce 16 octobre, à 4½ hrs du matin

"C'est à vous ma sœur, que j'écris pour la dernière fois, je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère ; comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments. Je ne reproche rien ; j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants ; vous savez que je n'existais que pour eux ; et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui, par amitié, avez tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse ! J'ai appris par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevrait pas ma lettre. Je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir à vous et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer ; que le principe et l'exécution exacte de nos devoirs sont la première base de la vie ; que leur amitié et leur confiance mutuelle en feront le bonheur. Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère, par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer ; que mon fils à son tour rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer ; qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelle position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent exemple de nous. Combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolation ! Et dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami, et où en trouver de meilleur, si ce n'est dans sa propre famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui répète expressément : "Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort." J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur ! Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine ; pardonnez-lui ma chère sœur ; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce que l'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas ; un jour viendra, j'espère où il sentira que mieux, tout le prix de vos bontés et de vos tendresses pour eux. Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire, dès le commencement du procès ; mais outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide que je n'en aurais réellement pas eu le temps.

"Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion ; et même le lieu où je suis, les exposerait trop s'ils y entraient une fois. Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe ; j'espère que dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien

recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer ; je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici, adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs.

"J'avais des amis ; l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant ; qu'ils sachent du moins que jusqu'à mon dernier moment j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne et tendre sœur ! Puisse cette lettre vous arriver ! Pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu ! adieu ! je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre de mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre ; mais je proteste ici, que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger.

Le 25 vendémiaire an II (16 octobre 1793), à cinq heures du matin, le rappel fut battu dans toutes les sections de Paris ; deux heures après, la force armée était sur pied, une foule immense de curieux encombraient les abords de la Conciergerie.

A onze heures, les délégués des comités accompagnés de M. Girard, prêtre constitutionnel, curé de Saint-Landry, vinrent prendre la reine pour la conduire à l'échafaud ; ils la trouvèrent méditant les paroles de l'hymne admirable que Milton a placé sur les lèvres des anges ; l'un des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise. Après quelques instants d'entretien avec son aumônier, la reine se trouva en présence de l'abbé Girard, auquel Marie-Antoinette ne laissa pas le temps d'achever sa première phrase. Il avait dit : "Votre mort va expier.....—Oui, Monsieur, des fautes, mais non pas un crime." Après ces paroles, la reine se livra à ses bourreaux. Louis XVI, jugé comme roi, avait été conduit en voiture à l'échafaud ; sa veuve, jugée comme simple citoyenne, assise sur une planche, le cortège arrivé y est amenée, montée sur une charrette en face de Saint-Roch, un geste de Gramont fit faire halte, pour que la populace amoncelée sur les degrés de l'Église, pût à loisir insulter la reine. Arrivée sur la place où le sang de Louis XVI avait coulé, elle monte les marches de l'échafaud d'un pas ferme, attache un instant les yeux sur les Tuileries, fixe le ciel, et se tournant vers l'exécuteur : "Hâtez-vous" dit-elle, et inclinant la tête, elle reçoit le coup fatal.

Les novateurs sanguinaires, montagnards, Jacobins, anarchistes et Franc-maçons, croient peut-être, par cet horrible crime, avoir anéanti jusqu'aux derniers vestiges de la royauté. Ils ont brisé le trône, tué le roi et la reine, sous les yeux d'une escorte formidable, leurs précautions inouïes témoignent de leur impuissance et de leurs appréhensions. Aujourd'hui, leur despotisme triomphe de la France enchaînée, l'armée n'obéit qu'à la force, ne cède qu'à la terreur ! demain la France triomphante arrachée aux lois sanguinaires, conduira les bourreaux à l'échafaud ou sur la terre d'exil. Puis bientôt après les restes précieux des victimes de leur scélératesse, qu'ils ont confiés à la terre, on sortira au grand jour, pour les caveaux de Saint-Denis, pour une solennelle réparation.

## COURS

## D'INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

SUR LES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANCIEN TESTAMENT.

et sur l'abrégé

DES VÉRINÉS DE LA FOI ET DE LA MORALE

PAR

Le Chanoine Bonnardel

8 vol. in-12.....Prix \$3.00

## L'ÂME EMBRASÉE

DE

## L'AMOUR DIVIN

PAR SON UNION AUX

## SS. Cœurs de Jésus et de Marie

SUIVIE DE LA NEUVAINA AUX

## SS. CC. DE JÉSUS ET DE MARIE

avec des Considérations pour le vendredi de chaque mois, des pratiques et des prières pour chaque jour

PAR

M. l'abbé BAUDRAND

1 vol. in-12, relié.....Prix : 60 cts

## LES

## SERVITEURS DE DIEU

PAR

LÉON AUBINEAU

5ème ÉDITION

2 forts volumes in-12.....Prix : \$1.50

Tome premier : Le vénérable curé d'Ars.—La sœur Rosalie.—M. des Genettes. Les petites sœurs des pauvres.—Le P. de Ravignan.—La marquise de Bouteiller.—Le comte Schouvaloff.—Sainte Marie des Bois.—Le capitaine Marceau.—François-Marie Camper.

Tome second : Marie Eustelle.—Fleurs du Carmel.—Le vénérable Litterman. La vénérable Emilie de Rodat.—M. de Vidaud.—Adèle de Trenquelléon.—Les RR. PP. Varin et Ollier.—Madame Genyer.—M. Bazan.—Madame de Champlatreux.—Journal d'un confesseur de la foi.—Madame Louise de France.—M. Picoté.—Les premières mères de la Visitation.

## HISTOIRE

DE

## SAINTE CHANTAL

ET DES

## ORIGINES DE LA VISITATION

PAR

M. l'abbé Em. Bougaud

vicaire général d'Orléans

ONZIÈME ÉDITION

2 forts volumes in-12. ....Prix : \$2.00

## LETRES

DE

## SAINTE THERÈSE

TRADUITES SUIVANT

L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

édition enrichie de lettres, inédites de notes et de biographies

PAR LE

R. P. Marcel Boniz, S. J.

3 volumes in-12.....Prix : \$3.00